

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1587

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 32

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« et en créant dès 2009 un plan de santé environnementale de l'enfant, population la plus sensible face aux dangers des substances chimiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La prise en compte spécifique des enfants n'est pas mentionnée dans ce projet de loi. Cet amendement propose un plan de santé qui leur serait consacré.